



GIRO.COM

DECEMBRE
2003



"joyeux Noël"

Point de "piquette" sur les coteaux de Giromagny et pourtant ... que de centaines ! Avec une espérance de vie moyenne croissante d'année en année (77 ans pour les hommes et 82 ans pour les femmes) et supérieure de plus de 2 ans à la moyenne nationale, notre village semble exprimer la douceur de vivre. D'ailleurs la "canicule" de l'été est passée sans affecter outre mesure nos concitoyens ; que la montagne est belle "avait raison de dire Jean Ferrat !

Cette évolution positive nécessite bien entendu des attentions particulières. Ainsi, au niveau national, il est devenu indispensable de prendre des mesures d'aménagement des retraites, la plupart des actifs d'aujourd'hui ayant de grandes chances de passer plus de temps de leur vie en condition de retraité qu'en condition d'actif cotisant. L'augmen-

EDITORIAL

tation de la durée de vie entraîne aussi nombre de situations de dépendance lourde qui ont conduit à la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) gérée par les départements.

Mais ce n'est pas parce que ces grandes questions sont traitées au niveau national qu'il faut se croiser les bras au niveau local. Ainsi, les conditions de vie du "3^{ème} âge" font-elles l'objet de nombreuses attentions de la part de la municipalité, en particulier au niveau de la convivialité, car c'est bien souvent encore plus de solitude et de détresse morale que des conditions matérielles que l'on peut souffrir à cette époque de la vie.

Ainsi, privilégier les moments de rencontre (repas des "anciens", fête des mères à la maison Saint Joseph, anniversaires particuliers, noces d'or, ...) est une constante de l'action municipale de même que l'encouragement au brassage des générations (soutien au projet de création d'un centre d'accueil de la petite enfance au sein de la maison de retraite) et les aménagements du centre ville (passages pour piétons, bancs, ...).

La période de Noël, fête familiale par excellence, est souvent une occasion de retrouvailles et de dialogue entre les générations ; puisse cet esprit perdurer tout au long de l'année, c'est ce que l'on souhaite de tout c'ur à nos "anciens" en leur disant "joyeux Noël" !



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE

Seulement 13 conseillers sont physiquement présents pour une séance qui ne compte qu'un seul point à l'ordre du jour : la dissolution du syndicat mixte de la crèche familiale sous-vosgienne (plusieurs assistantes familiales concernées sont présentes dans la salle).

Bien qu'il s'agisse "simplement" de prendre acte de cette dissolution (liée à une réorganisation territoriale, Valdoie faisant désormais partie de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine), la question est complexe car elle fait intervenir de très nombreux acteurs : le syndicat de la crèche bien sûr, mais aussi les communes adhérentes dont Giromagny, la commune de Valdoie où se situe la crèche, la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse qui dispose à présent de la compétence pour traiter cette question,


les employées qui s'inquiètent pour leur emploi, les partisans actifs d'un développement fort des services d'accueil de la "petite enfance", les responsables inquiets de la dérive des coûts associés à de tels services, etc. Ainsi, en présence d'un dossier qui comporte de nombreuses inconnues (juridiques, réglementaires et financières), le débat est long et confus.

NDLR: La plupart des éléments avancés ayant été contredits dans les jours suivant la séance du conseil et le débat ayant trouvé son épilogue lors de la séance du conseil de la CCHS du 4 novembre (cf. rapport ci-dessous), il ne sera pas rapporté ici.

A l'unanimité des présents et représentés le conseil prend acte de la dissolution du syndicat et décide de poursuivre et d'activer la réflexion au sein de la CCHS sur la meilleure façon d'assurer aux familles un service de garde performant et de qualité.



"de nombreuses
inconnues"



"une
nouvelle
signalétique"



"avec le sentiment d'être
contraints et forcés"

Un système d'information géographique est constitué principalement d'un ensemble d'informations numériques attachées (superposées) à une cartographie numérique basée sur les relevés du cadastre et de l'IGN (Institut Géographique National)

Le coût de fonctionnement de la crèche-halte garderie est évalué à 120 000 € par an, soit 6 666 € par an et par place d'accueil dont environ un tiers à la charge de la CCHS, alors que celui de la crèche familiale est évalué à 95 500 € par an, soit 5 648 € par an et par enfant accueilli, dont également environ un tiers à la charge de la CCHS, sachant que les aides de la CAF, comme le montre l'expérience en cours, n'ont rien de définitif.

Les inévitables "questions diverses" permettent ensuite de traiter plusieurs questions. Concernant le carrefour des Fougerêts, dont l'aménagement est prévu en 2004, le conseil donne son accord pour la réalisation d'une étude pour l'enfouissement des réseaux. Un courrier de l'Association pour la préservation de l'emploi et du site d'Alstom Belfort demande un soutien des communes et propose une

participation à hauteur de 0,15 € par habitant : après débat, cette action n'est pas retenue, 9 voix s'étant prononcées contre (4 pour et 7 abstentions). Suite à un étude de la commission développement économique et touristique une commande a été passée à la société GIROD pour la mise en place d'une nouvelle signalétique dans la commune ; le coût global de l'opération s'élèvera à 36 155 €.

CONSEIL DE LA CCHS DU 4 NOVEMBRE

Pour cette séance, le conseil de la CCHS est accueilli en mairie d'Auxelles-haut par le maire François FENDELEUR qui profite de l'occasion pour évoquer un projet qui lui tient à cœur, la réalisation d'une maison des vergers pour la zone sous-vosgienne. L'ordre du jour est chargé, avec une dizaine de points au programme et presque tous les conseillers sont présents (4 représentés, 1 absent).

Quelques points techniques sont rapidement évacués comme la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (suite à l'adoption de la taxe professionnelle unique, certaines tâches qui étaient jusqu'alors prises en charges par les communes le seront désormais par la CCHS; en compensation, les charges correspondantes constatées pour les années antérieures seront déduites des versements de recettes effectuées par la CCHS aux communes) ; le renouvellement de la ligne de trésorerie (à hauteur de 600 000 €) ; le régime indemnitaire des employés ; la subvention de fonctionnement pour le théâtre des Deux Sapins (67 839 €) dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention en 2004.

Viennent ensuite des questions aux accents plus stratégiques : une modification des statuts, la construction d'un bâtiment et l'accueil de la "petite enfance".

Les dimensions nouvelles que prennent certains dossiers d'aménagement ainsi que les lois dites "de décentralisation" conduisent progressivement la CCHS à prendre en charges de nouvelles compétences par rapport aux communes et donc à aménager ses statuts en conséquence. Plusieurs articles sont donc modifiés à l'unanimité : l'article 1 porte désormais sur l'aménagement de l'espace communautaire afin de prendre en compte notamment l'harmonisation des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et la mise en œuvre et la gestion d'un SIG (Système d'Information Géographique) ; l'article 2 "développement économique" comporte désormais les mentions nécessaires à la gestion et à l'entretien des zones d'activité économique (ZAC du Mont Jean par exemple) et à la création et à la gestion d'infrastructures de télécommunications (en vue de la prise en compte du réseau numérique à haut débit qui sera prochainement mis en place dans le cadre de l'Aire Urbaine) ; l'article 6 "accueil petite enfance" est complété pour prendre

en compte l'ensemble des questions relatives à ce domaine (études, réalisation, entretien, aménagement, financement, gestion de crèches collectives, haltes garderies et crèches familiales) ; finalement, une nouvelle compétence est prise en compte : il s'agit de la création, de l'aménagement et de l'entretien des voiries reconnues d'intérêt communautaire (cette opération devrait permettre à la CCHS de bénéficier d'une augmentation de 73 000 € de la Dotation Générale de Fonctionnement).

La question du jour, aux niveaux affectif et médiatique si ce n'est de l'importance, portait sur l'accueil de la petite enfance et en particulier la question de la crèche familiale. Le président Daniel ROTH, s'appuyant sur un document remis en séance, retrace les différentes péripéties de ce dossier. Il en ressort que la dissolution du syndicat mixte de la crèche familiale du Pays Sous Vosgien a des répercussions importantes sur la construction en cours de la crèche et halte garderie au sein de la maison Saint Joseph : en effet, la CAF remet en cause sa contribution (189 000 €) au financement au prétexte que le nombre de places d'accueil disponibles sur le territoire de la CCHS serait modifié par la fermeture de la crèche de Valdoie.

NDLR: en crèche et en halte-garderie les enfants sont accueillis dans un local spécifique équipé pour cette fonction ; en crèche familiale les enfants sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle.

Au final, c'est avec le sentiment d'être contraints et forcés que les conseillers, par 17 voix pour et 6 abstentions, entérinent la reprise intégrale de l'activité de la crèche familiale de Valdoie (pour la zone de la CCHS) au 1^{er} janvier 2004, en sus de l'opération crèche et halte garderie prévue initialement. Cette opération nécessitera pour sa gestion un renforcement rapide du personnel de la CCHS.

Après avoir traité cette question difficile, les conseillers décident, à l'unanimité, la construction d'une extension d'un bâtiment sur la zone de la station d'épuration afin de servir d'atelier d'entretien et de remise pour les matériels. Une demande de subvention (0,15 €/hab.) de la part de l'association pour la préservation de l'emploi et du site d'Alstom Belfort reçoit une suite favorable par 13 voix pour, 6 contre et 4 abstentions. La prochaine séance du conseil est programmée pour le 27 janvier à la mairie de Rougegoutte.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE

Quinze conseillers sont présents, cinq sont représentés et trois sont absents pour cette séance au contenu plutôt technique (décisions budgétaires modificatives, modifications de conventions et relations avec des syndicats et avec la CCHS).

En premier lieu, les recettes en provenance de l'exploitation des forêts sont réduite de 6 005 € par rapport aux prévisions ; ensuite des travaux d'aménagement effectués en régie sont imputés en section d'investissement pour un montant de 22 575 € afin de bénéficier d'une récupération de TVA ; puis le budget de fonctionnement est ajusté d'un montant de 72 000 € afin de prendre en compte des recettes complémentaires provenant notamment du fond national de compensation de la taxe professionnelle (66 289 € sont reversés au budget investissement) et enfin le budget d'investissement est ajusté à hauteur de 399 514 €. Ce dernier montant, assez considérable, est lié à l'anticipation de l'opération d'aménagement du carrefour des Fougerêts initialement programmée en 2004, afin que les travaux puissent être engagés dans de bonnes conditions ; il est couvert par des subventions pour un montant d'environ 120 000 € et par la prévision d'un emprunt pour un montant de 214 000 € ; en fait, tous ces éléments seront reportés au budget 2004.

Viennent ensuite la question de modification des statuts du syndicat de la piscine d'Etueffont (retrait du Conseil Général, sans incidence financière) ; une demande de subvention d'état pour le projet d'aménagement d'un parc de stationnement derrière la mairie (extension et rationalisation) ; le programme des coupes de bois, sur les conseils de l'ONF, pour 2004 ; toutes les décisions correspondantes sont prises à l'unanimité.

Dossier plus compliqué, celui des modifications des statuts de la Communauté de Communes et des transferts de compétences (cf. l'article précédent) ; les 7 pages de texte bardées de termes plus ou moins parlants rebutent visiblement plus d'un conseiller ; toutes les modifications proposées sont cependant adoptées, soit à l'unanimité, soit pour certaines à la majorité, deux conseillers s'abstenant.

Pour terminer, une motion est votée demandant le maintien du budget compensateur de l'ONF dans le cadre du budget 2004 (la disparition de ce budget entraînerait à terme un doublement des frais de garde des forêts pour les communes) et l'annonce est faite du choix d'une date nationale de commémoration pour les combattants d'Afrique du Nord, à savoir le 5 décembre.

LA VIE COMMUNALE



Noces d'or : c'est le 18 avril 1953, il y a un demi-siècle, que Marcel BLAISE, né le 14 mars 1926 à Lepuix-Gy et Marie Jeanne CANAL née au même endroit le 23 avril 1930 ont convolé, selon le terme consacré, en justes noces. Deux filles, Simone et Sylvie et quatre petits-enfants, Thifanie, Victorien, Mathilde et Marian sont nés de cette union. Depuis de nombreuses années, Marcel et Marie-Jeanne, passionnés de montagne, de nature et de randonnées, participent aux activités du Club Sous Vosgien des sentiers. Ils ont, pendant de nombreuses années, donné de leur temps au syndicat d'initiative et ils répondent encore présents pour un coup de main lors des manifestations de l'association Transhumance et Traditions dont ils sont membres. Aimant les contacts et soucieux de faire découvrir notre belle région aux touristes, ils gèrent un gîte rural à Lepuix-Gy et leur

passé-temps favoris reste le fleurissement de leur maison, rue du Tilleul, qu'ils occupent depuis 45 ans.

Noces de palissandre : 65 années de vie commune, voilà qui n'est pas banal ! Paul Thevenot est né le 26 septembre 1914 à Giromagny et c'est le 19 mars 1938 qu'il épouse Agnès ILLER, née à Dolleren le 15 octobre 1911. Les premières années de mariage sont fortement perturbées par la guerre : Paul a été envoyé fin 1942 à Francfort au titre du STO et il ne reviendra à Giromagny qu'en avril 45 ; c'est donc seule qu'Agnès élèvera leur premier fils. Depuis deux ans, ils ont quitté à regret leur habitation, rue du Quartier Neuf, pour devenir pensionnaires de la maison de retraite St Joseph, mais ils restent très entourés par leurs deux fils, Claude et Robert, leurs 5 petits enfants et leurs 5 arrière petits enfants.



" je modifie,
tu modifies,
il modifie, ..."



"un demi siècle pour
Marie-Jeanne et Marcel"



" 65 ans pour Agnès et
Paul ! "

GIROMALIN

Inscription sur les listes électorales : Si vous avez eu ou aurez 18 ans entre le 1^{er} janvier 2003 et le 29 février 2004, ou si vous devez être muté ou naturalisé pendant cette période, vous aurez la possibilité de voter en 2004 sous réserve de vous inscrire sur les listes électorales. Cette inscription n'est pas automatique et si vous voulez pouvoir voter, vous devrez vous présenter en mairie avec les justificatifs idoines (carte d'identité, livret de famille, justificatifs de domicile, ...) avant le 31 décembre.

Nos artistes s'exposent à Schwabmünchen.

A l'occasion des "rencontres d'automne" organisées dans le cadre du jumelage, Andrée Kalanquin, Sylvie Bourquenez (d'Auxelles bas), Denis Bellet, Patrick Bailly, Hervé Helbert et Henri Palaticky ont eu l'amabilité de confier quelques-unes de leurs "uvres aux employés de la commune qui les ont acheminées vers la Bavière où elles ont fort digne-

ment représenté notre commune à une exposition municipale. Le maire, Gilles Roy, s'est rendu le 18 octobre à l'inauguration.

" **La truite de montagne** " (AAPPMA) assure la promotion de la pêche par le biais de l'élevage de salmonidés et de l'alevinage des zones de première catégorie ainsi qu'à travers de nombreuses manifestations dont les journées "truites" et la fête de la pêche pour les enfants. L'assemblée générale de l'association aura lieu le 13 décembre. Pour ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas pêcher dans les rivières de 1^{ère} catégorie, l'association dispose d'un plan d'eau, la sablière Grosboillot, qui est ouvert du samedi de pâques au 3^{ème} dimanche d'octobre. Un plan d'eau supplémentaire ouvrira en 2004 où l'on pourra pêcher le carnassier. En outre, des cartes "vacances" peuvent être obtenues en s'adressant à André TUAILLON, artisan tapissier, 40 Grande Rue.



"pêcher le carnassier"



"102 !"

Une activité qui tombe à l'eau ! La fermeture de la piscine d'Etuefont pour réparation supprimera à partir de septembre 2004, l'activité correspondante pour les écoles ; d'aucuns souhaiteraient une activité compensatrice mais hélas la contribution communale continuera à être versée au syndicat pendant les travaux.

Jean-Christophe ROTH rebaptisé ! Le rédacteur de la tribune libre du mois de novembre a été malencontreusement affublé du prénom de

Jean-Claude ; qu'il veuille bien nous pardonner.

GIRO.COM International : Notre gazette s'exporte ; elle a été abondamment citée dans le "Schwabmünchner Allgemeine Zeitung" du 17 octobre.

102 ans ! Née le 23 octobre 1901, Albertine François a fêté allègrement ses 102 "printemps" à la maison de retraite où elle est entrée il y a seulement un an.

GIROPOTINS

AGENDA DE DECEMBRE

Jeudi 4 : ■ Don du sang de 16H00 à 19H30 en salle des fêtes ; accueil avec vin chaud et cakes maison promettent les bénévoles !

Vendredi 5 : ■ Distribution de chocolats et bons d'achat aux plus de 70 ans de 13H30 à 16H30 en salle des fêtes. ■ Concert de l'harmonie municipale au théâtre des deux Sapins (T2S) à 20H00 dans le cadre du Téléthon. ■ Concert du groupe rock "MISTA PAWA" à la salle du foyer à 21H30. ■ Cérémonie du souvenir à 18H30 au Mémorial d'Afrique du Nord.

Samedi 6 : ■ Marché de Noël dans la cour de l'école L'homme à 11H00. ■ Baptêmes de moto devant le CSCHS et gala du groupe "STORY DANCE" (17 chanteurs) à 20H30 au T2S, dans le cadre du Téléthon. ■ Le FC Giro-Lepuix équipe A rencontre Lons le Saunier.

Dimanche 7 : ■ Au T2S à 17H00, "l'opéra de la lune", opéra pour voix d'enfants de Jacques Prévert par la compagnie Bacchus. ■ Le FC Giro-Lepuix équipe B rencontre

l'ASNT ; l'équipe C rencontre Châtenois.

Samedi 13 : Le FC Giro-Lepuix équipe B rencontre Méziré. ■ Noël des jeunes du FCGL et de l'AS Rougegoutte au gymnase du collège.

Dimanche 14 : ■ Le FC Giro-Lepuix équipe C rencontre Courtelevant.

Lundi 15 : ■ Concert de Noël de la Chorale CANTORES AMICITIAE de l'académie de musique de Iasi en Roumanie, au T2S, à 20H00, organisé par l'Association Solid'amitié.

Vendredi 19 : Passage de la déchetterie mobile, place des casernes, de 12H00 à 19H00.

Samedi 20 : ■ "Puce et moustique", spectacle burlesque offert par la commune aux enfants de 4 à 10 ans, au T2S à 16H00 (distribution de friandises par le père Noël après le spectacle).

Mercredi 31 : ■ Réveillon dansant organisé par le FCGL à la salle communale de Lepuix-Gy ; réservations auprès d'Alain Valdenaire (03 84 29 50 25) ou au secrétariat du club (03 84 29 55 43).

GIROPATRIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Services d'urgence: Pompiers 18 ; SAMU 15.

EDF: 03 84 28 33 23 GDF: 03 84 28 51 22

Syndicat des eaux: 03 84 29 50 19

Pharmacie: 03 84 29 96 93.



"concert de MISTA PAWA"